



Droit de garde et de visite pour les grands-parents

Par **marie2451**, le **06/11/2008** à **21:10**

bonsoir,voilà en quelques mots ,ma situation.J'étais séparée depuis quelques mois de mon mari quand celui ci est brutalement dcd.Mon fils (19 ans)qui vivait avec lui depuis notre séparation a élu domicile chez son grand-père pour quelques mois avant de se mettre en ménage avec sa copine et de se fâcher avec son grand père..Sans travail,avec très peu de revenus,le jeune couple s'est vite retrouvé dans une situation plus que précaire.Mon fils a sollicité mon aide.J'ai rempli son frigo toutes les semaines,lui ai prêté ma voiture quand il en avait besoin en attendant qu'il puisse en acheter une(allocation décès des assedic).J'ai préparé aussi la venue du bébé qui s'annonçait.Ceci a duré jusqu'à ce que je dise à mon fils que je ne pouvais plus assumer la charge même partielle de son foyer ,qu'il devait se prendre en charge financièrement,que je devais penser à sa soeur de 13 ans.Je suis actuellement en situation de surendettement.Mon fils m'a alors interdit de voir mon petit fils(âge de 6 mois à l'époque)et a coupé tous les ponts avec sa soeur et moi même.Il a déménagé sans laisser d'adresse,change de tel...;J'ai laissé passer du temps pensant que cela allait s'arranger.J'ai écrit au juge des affaires familiales qui m'a répondu de prendre attache avec un avocat ou un huissier!!!Mais dans ma situation cela n'est pas du tout envisageable.J'ai appris qu'il avait renoué avec son grand père et qu'il profitait des largesses que je ne peux pas moi lui donner...Que puis je faire pour revoir mon petit fils qui me manque beaucoup et que j'aimerais voir grandir?

Par **marie2451**, le **07/11/2008** à **00:54**

bonsoir,je l'ai déjà fait....retour de ma lettre avec comme conseil de prendre attache avec un

avocat ou un huissier...mais vu ma situation financiere,pour l'instant c'est impossible....je n'ai donc pas de possibilite de faire avancer les choses!!!Merci de m'avoir repondu si vite